



Frais d'obsèques solde a verser

Par **laperriere**, le **31/01/2018** à **19:32**

Bonsoir,

Ma tante veuve sans enfant vient de décéder. Je suis sa seule parente proche.

J'ai ordonné les funérailles et signé le devis des Pompes Funèbres et remis d'un RIB du compte bancaire de ma tante.

Aujourd'hui, j'apprends par les P.F. que les avoirs en banque de ma tante sont insuffisants pour honorer l'intégralité de la facture.

Je vais devoir payer le solde.

J'ai informé le notaire chargé de la succession par Mél et j'attends sa réponse.

Les Pompes Funèbres ne doivent elles pas m'adresser un document me réclamant la somme restant à régler à ma charge ?

Ceci afin de justifier auprès du notaire pour demander le remboursement.

Je vous remerciant par avance pour votre aide

Très cordialement

Par **Visiteur**, le **31/01/2018** à **19:41**

Bjr,

Vous êtes dans le bon raisonnement, vous pouvez aussi régler ce solde, qui vous sera remboursé sur la succession.

Par **laperriere**, le **31/01/2018** à **19:55**

Bonsoir et merci Pragma.

Pour le remboursement, les Pompes Funèbres ne doivent-elles pas m'adresser un document me réclamant la somme restant à régler à ma charge, afin de justifier auprès du notaire ?

Par **Visiteur**, le **31/01/2018** à **21:34**

Bien sûr, il suffit de leur demander.

Notons qu'il vous doivent à minima un reçu contre votre règlement... Donc !

Par **laperriere**, le **31/01/2018** à **23:15**

merci Pragma